

3. A quels endroits seront établis les grands hôpitaux?

4. A-t-on accordé de l'avancement dans le corps dentaire en conférant à des officiers le grade de lieutenant-colonel? Combien?

5. Combien ont reçu le grade de lieutenant-colonel, (a) à l'ouest de la rivière Ottawa, et (b) à l'est de cette rivière?

L'hon. M. BURRELL (secrétaire d'Etat):

1. 457 de tous grades.

2. Oui.

3. Les grands hôpitaux (classe A) seront établis dans les centres suivants: Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver.

4. Oui; cinq.

5. (a) Cinq à l'ouest de la rivière Ottawa; (b) personne à l'est de la rivière Ottawa.

DROITS ET REMISES SUR LES INSTRUMENTS ARATOIRES.

M. REID (Mackenzie) demande:

Quelle est la proportion des droits exigés des manufacturiers canadiens pour la matière première importée et utilisée dans la manufacture des machines agricoles?

2. Quelle est la proportion des rabais accordés aux manufacturiers canadiens sur la matière première utilisée dans la manufacture de machines agricoles destinées à l'exportation?

3. Quelle est la proportion des rabais accordés aux manufacturiers canadiens sur la matière première utilisée dans la manufacture de machines agricoles destinées à être utilisées au pays?

L'hon. M. SIFTON (ministre des douanes):

1. Les droits entiers sont spécifiés dans le tarif des douanes.

2. On accorde aux manufacturiers une remise de 99 p. 100 des droits de douane, du moment que tels matériaux sont convertis en d'autres articles destinés à l'exportation.

3. Voici quelles sont les dispositions du tarif des douanes relativement aux remises sur les matériaux qui sont convertis en instruments aratoires pour notre commerce domestique:

Item. n°.	Marchandises.	Admises à bénéficier du drawback.	Partie de droit (non compris de droit spécial ou droit sur le dumping) payable à titre de remises.
1002	Fer laminé, acier laminé et fer en gueuse.	Si elles sont employées pour la fabrication de faucheuses, moissonneuses, de lieuses et d'accessoires de lieuses.	99 p.c.

MEMBRES DU CLERGE AGENTS D'IMMIGRATION.

M. ARTHURS demande:

1. Certains membres du clergé en Canada sont-ils payés à titre d'agents d'immigration ou pour services se rattachant à l'immigration ou au rapatriement?

2. Dans l'affirmative, depuis combien d'années fait-on de ces paiements?

3. Le Gouvernement se propose-t-il de continuer à employer ces personnes pour les fins susdites?

L'hon. M. CALDER (ministre de l'Immigration et de la Colonisation).

1. Oui.

2. Depuis le 15 décembre 1911.

3. Oui, à moins que nous ne jugions à propos de nous dispenser de leurs services, quand il s'agira de réorganiser le département de l'Immigration et de la Colonisation.

M. BLAIR demande:

1. Le Gouvernement a-t-il employé des membres du clergé ou prêtres résidant dans la province de l'Alberta à faire un travail d'immigration et de colonisation au cours des années 1915, 1916, 1917, 1918?

2. Dans l'affirmative, quels sont leurs noms et adresses?

3. Dans l'affirmative, combien d'argent a-t-on versé à chacun d'eux au cours des années 1915, 1916, 1917, 1918?

4. Le Gouvernement a-t-il l'intention de continuer d'employer des membres du clergé ou des prêtres pour faire ce travail?

L'hon. M. CALDER (ministre de l'Immigration et de la Colonisation).

1. Oui.

2. M. l'abbé J. B. H. Giroux, Grouard, Alberta (bureau principal à Montréal); M. l'abbé J. A. Normandeau (Edmonton, Alberta (a démissionné le 30 avril 1917). M. l'abbé J. M. Boucher, Saint-Albert, Alberta (bureau principal à Montréal).

3. M. l'abbé J. B. H. Giroux:

	Dépenses.	Appointements.	Total.
1914-15. . .	\$1,534 72	\$600	\$2,134 72
1915-16. . .	1,784 31	600	2,384 31
1916-17. . .	1,549 77	600	2,149 77
1917-18. . .	1,305 31	600	1,905 31

M. l'abbé J. A. Normandeau:

	Dépenses.	Appointements.	Total.
1914-15. . .	\$1,891 13	\$600	2,491 13
1915-16. . .	1,604 30	600	2,204 30
1916-17. . .	1,466 38	600	2,066 38
1917-18. . .	136 04	50	186 04

M. l'abbé J. M. Boucher:

	Dépenses.	Appointements.	Total.
1917-18. . .	\$1,493 75	\$504 84	\$1,998 59

4. Les ecclésiastiques et les prêtres vont continuer de faire l'ouvrage qu'ils font à présent, à moins que, lorsqu'il s'agira de réorganiser le département de l'Immigration et de la Colonisation, nous ne jugions à propos de nous dispenser de leurs services.